

Record de création d'entreprises en 2025

CONJONCTURE Le nombre de sociétés suisses a crû de 5,1% par rapport à l'an dernier, selon une étude. Les faillites ont aussi atteint un niveau jusqu'alors inédit

JULIE EIGENMANN

L'année 2025 marque un nouveau record en matière de créations d'entreprises: 55 654 nouvelles sociétés ont en effet été enregistrées. Ce chiffre dépasse le niveau de 2024 et affiche une croissance de 5,1%, comme le rapporte l'analyse annuelle de l'IFJ Institut für Jungunternehmen. Par rapport à il y a 10 ans, la hausse de création d'entreprises est de 34,7%.

Une tendance qui pourrait surprendre au vu du contexte particulier de 2025, notamment marqué par l'imprévisibilité liée aux droits de douane américains sur les produits suisses. «Mais cela a surtout touché les entreprises sur l'export, ce qui n'a pas de quoi ébranler la confiance des gens, dont beaucoup de «solopreneurs» [entrepreneur qui crée et gère son entreprise seul, ndlr] qui veulent se lancer», commente pour *Le Temps* Douglas Finazzi, directeur Suisse romande et Tessin d'IFJ.

Il y a certes un climat d'incertitude mais tout fonctionne et les fondements de notre économie sont bons, poursuit-il. «Il y a aussi une nouvelle manière d'aborder l'activité commerciale avec davantage de profils qui reprennent le travail d'un indépendant et créent une société à responsabilité limitée (Sàrl).» Selon les données 2025 de l'IFJ, les sociétés anonymes (SA) sont la forme juridique connaissant la plus forte croissance, avec une augmentation de +9,7% par rapport à l'année précédente. Suivies par les Sàrl (+8,3%), qui restent la forme juridique la plus populaire pour les nouvelles créations. En revanche, une baisse est observée pour les raisons individuelles (-0,6%) et les sociétés en nom collectif (-9,7%), une forme juridique également importante.

Zoug et le secteur du conseil se distinguent

Les évolutions varient évidemment d'un endroit à un autre: en 2025, la Suisse centrale est la grande région ayant enregistré la plus forte croissance de créations d'entreprises (+13,3%). Zurich (+5,7%) et la Suisse du nord-ouest (+5,6%) affichent également une nette augmentation par rapport à l'année précédente. Une hausse modérée est observée dans les régions de la Suisse du sud-ouest (+4,3%), de l'espace Mittelland (+3,0%) et de la Suisse orientale (+1,0%). La région du Tessin (-2,5%) est la seule à enregistrer une diminution.

Les sociétés anonymes sont la forme juridique connaissant la plus forte croissance

Dans le détail des cantons, dans 20 d'entre eux, le nombre de créations d'entreprises en 2025 a augmenté par rapport à l'année précédente. Ceux qui affichent la plus forte croissance sont Zoug (+19,0%), Appenzell Rhodes-Intérieures (+17,1%), Obwald (+16,9%) et Schaffhouse (+15,7%). En Suisse romande, Genève (+8,6%), le Valais (+4,8%) et le Jura (+4,3%) arrivent en tête. A l'inverse, une baisse des créations d'entreprises est constatée dans certains cantons, notamment les Grisons (-0,8%) Appenzell Rhodes-Extérieures (-7,5%) et Uri (-13,5%).



Au niveau sectoriel, les domaines les plus dynamiques s'avèrent être le conseil (5829 créations), l'artisanat (5733) et l'immobilier (5235). Ils sont suivis par les services B2B & B2C (entreprise à entreprise et entreprise à consommateur, 4353) et l'architecture et ingénierie (4284).

Une modification législative

Sans grande surprise, cette augmentation entraîne parallèlement une plus forte dynamique au niveau des radiations. Simon May, codirecteur de l'IFJ, détaille dans un communiqué: «Le nombre élevé de créations montre la motivation intacte de nombreuses personnes. En même temps, il est tout à fait naturel, dans une économie saine, que certaines entreprises disparaissent.» Les raisons des radiations sont diverses – évolution des conditions du marché, hausse des coûts ou absence de relève, précise l'IFJ.

L'année dernière, les faillites d'entreprises en Suisse ont atteint un niveau jusqu'alors inédit, note encore le communiqué.

Au total, elles sont 14 958 à avoir été enregistrées, dont 11 915 à la suite de procédures d'insolvabilité et 3043 en raison de manquements organisationnels.

Un facteur déterminant explique toutefois cette forte hausse: une modification législative entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Elle implique que les collectivités publiques et les entreprises de droit public doivent aussi engager des procédures de faillite à l'encontre des entreprises, étant ainsi logées à la même enseigne que les créanciers privés. Cette nouvelle réglementation a conduit à l'ouverture formelle de ces procédures pour un nombre nettement plus élevé d'entreprises, éclare Claude Federer, directeur de l'Association suisse des créanciers Creditreform. ■